



Cahier de revendications CP 216 – Notaires CCT 2023 - 2024

Pouvoir d'achat

- Octroi d'une prime nette de 750 €

Classification des fonctions

- Mise à jour de la classification des fonctions des barèmes

Travail faisable

- Encadrement sectoriel du télétravail (indemnité, droit à la déconnexion, ergonomie, remboursement des frais, structurel-occasionnel-obligatoire...)
- Jours de congé supplémentaires dans le cadre de la CCT 104
- Faciliter la combinaison vie familiale – vie professionnelle pour les travailleurs parents de jeunes enfants via un droit sectoriel au congé parental 1/10ème
- RCC, abaissement de l'âge à 60 ans et versement = à 60 % de la différence
- Outplacement à charge de l'employeur et pas de prélèvement sur l'indemnité de préavis
- Crédit-temps pour le motif formation
- Révision de l'ajustement du fonds sectoriel pour le crédit temps fin de carrière

Formation

- Extension fonds de formation
- Prorogation groupes à risque
- Une définition uniforme de ce que nous entendons comme une formation
- Enregistrement et suivi efficaces de la formation pour tous les groupes de fonctions

Digitalisation

- Concertation sociale sur la mise en œuvre, l'application et la gestion d'outils qui utilisent l'Intelligence artificielle
- Tous les outils numériques nécessaires pour se connecter en sécurité à l'e-notariat doivent être fournis par l'employeur

Mobilité

- Miser sur la durabilité et le transfert modal :
 - frais de parking
 - indemnité vélo portée à 0,27 € et adaptation automatique pour le futur
 - ...